

# Programme Cai Yuanpei 2020



**Dans le cadre du développement de la coopération scientifique franco-chinoise, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) via le pôle Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Chine, a mis en place un ensemble de programmes de soutien à la mobilité des chercheurs :**

- *Découverte Chine* : premier contact avec la recherche chinoise ;
- *Xu Guangqi* : soutien aux échanges scientifiques amorcés ;
- *Cai Yuanpei* : consolidation des échanges scientifiques s'articulant autour de thèses en cotutelle ou en codirection.

**Ces programmes concernent l'ensemble de la République populaire de Chine à l'exception de Hong Kong et de Macao.**

**Cai Yuanpei est le Partenariat Hubert Curien franco-chinois visant à consolider les échanges scientifiques impliquant des thèses en cotutelle ou en codirection.**

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 24/03/2020**

## [Types de projets concernés](#)

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs et doctorants**.

**Tous les domaines scientifiques** sont concernés par ce programme.

## Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

**Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Chaque projet sera construit autour d'un ou deux sujets de thèse clairement identifiés par équipe. Les travaux des doctorants impliqués doivent être co-encadrés par les directeurs de thèse chinois et français.

Chaque projet impliquera un maximum de 4 personnes (2 chercheurs et 2 doctorants) par équipe dans chacun des deux pays, soit au total 8 chercheurs.

Ne sont déclarés éligibles que les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif. Il est recommandé aux chercheurs français de s'assurer que leur partenaire a bien déposé le même dossier de candidature auprès de l'instance de son pays. Les dossiers français devront également comporter le visa de leurs chefs d'établissement pour être déclarés éligibles.

Pour la partie chinoise, les responsables de projet devront être âgés de moins de 50 ans au moment du dépôt de la candidature, et devront avoir un rang au moins égal à celui de maître de conférences ou chargé de recherche. Aucun participant chinois ne doit avoir bénéficié d'une bourse du *China Scholarship Council* au cours des 5 dernières années.

## Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet.

Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

## Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

### Modalités de fonctionnement

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives. La durée des projets est de deux années pleines (juin 2020 – juin 2022).

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement des crédits** pour l'année suivante est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.
- La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus, les mobilités effectuées ou prévues, le bilan financier de l'année passée et le budget prévisionnel pour l'année à venir, selon le [modèle de rapport d'étape->PHC Cai Yuanpei](#). Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés avant le {{15 novembre}} de la 1ère année et de la 2ème année à l'ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).
- La durée de séjour de chacun des chercheurs en Chine ne peut excéder 3 mois sur l'ensemble des deux années. Celle des doctorants est comprise entre 6 et 24 mois sur l'ensemble des deux années.

**N.B.** : Conformément aux règles appliquées par le CSC pour l'ensemble de ses programmes, les doctorants chinois ne pourront effectuer qu'un seul séjour en France d'une durée de 6 à 24 mois maximum. La durée de séjour des chercheurs chinois en France ne pourra être inférieure à trois mois.

Les équipes pourront être invitées à participer à une revue ou à un colloque à mi-parcours ou en fin de projet, en France ou en Chine.

### Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française :

- **Indemnités de séjour** : 110 EUR/jour pour une durée inférieure ou égale à 30 jours, et de 80 EUR/jour pour des durées supérieures.
- **Voyages** : remboursement sur frais réels dans la limite de 1300 EUR par aller-retour.
- Les doctorants bénéficient d'une bourse de mobilité d'un montant de 1 500 €/mois. Cette bourse n'est destinée qu'à couvrir le surcoût lié à l'expatriation temporaire, et ne saurait en aucun cas se substituer à une allocation de recherche.

## Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

## Suivi des projets

**Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'Ambassade de France en Chine dans le même délai (cf. contacts pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le MEAE et le MESRI.

## Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **24 Mars 2020**
- Publication des résultats : Juin 2020
- Date de début des projets : Juin 2020

## Modalités de dépôt des dossiers

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

**Les dossiers de candidature devront être déposés en ligne sur les sites respectifs :**

- De Campus France pour le porteur français (**avant le 24 mars 2020**)
- Du *China Scholarship Council* pour le porteur chinois (**le dépôt en ligne sur le site chinois est possible du 10 au 31 mars 2020**).

Pour la partie française, un formulaire devra être complété en ligne sur le site de Campus France. En complément, un document (Word ou PDF) devra être rédigé conjointement en anglais avec le partenaire chinois et être joint au formulaire.

Celui-ci devra être signé par les deux chefs de projet, et, pour la partie française, la signature du président/directeur de l'institution. La signature électronique (apposition des images des signatures au bas du document) est autorisée.

Remarques :

- Il est impératif de fournir les autres pièces demandées (CV, listes de publications, etc.).
- Le contenu du formulaire saisi en ligne et du document Word/PDF pourra être le même.

## Document Word / PDF

- [Cai Yuanpei Application form in Word format](#)
- [Cai Yuanpei Application form in PDF format](#)

## Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

## Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

### **Contacts pour le programme**

#### **Pôle enseignement supérieur, recherche et innovation**

##### **Service de coopération et d'action culturelle**

Ambassade de France en Chine

n°60 Tianze Lu, Liangmaqiao

Chaoyang district, Pékin 100600, R.P. Chine

Tél : + 86 10 8531 2282

Fax : + 86 10 8531 2279

Mèl : [science.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:science.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr)

#### **Pour la gestion de l'appel à propositions**

Campus France - Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mèl : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)